

Site de Tilloy-les-Mofflaines  
Formation continue  
Formation certifiante de niveau 4  
Formation en blocs de compétences

## Brevet Professionnel option Aménagements Paysagers

### Public :

Personne souhaitant développer ses compétences dans l'entretien, la création d'espaces paysagers ainsi que dans l'organisation de chantier.

### Objectifs visés :

Etre capable de :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.
- D'organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

### Conditions d'admission, pré requis

Etre âgé de 18 ans.

### Modalités d'accès :

Entretien individuel - Test de positionnement.

### Délais d'accès :

Nous consulter.

### Durée de l'action et modalités d'alternance:

1 an.

1050 heures en en centre et 350h en entreprise.

### Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.). Stages en entreprise.

### Un accompagnement personnalisé :

- Individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE).
- Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent.
- Autoformation, FOAD.
- Accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap.

### Des locaux adaptés :

- Plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique.
- Centre de Documentation et d'Information.

- Centre De Ressources.
- Salles informatiques.

### **Contenu de la formation :**

Modules professionnels et techniques permettant l'acquisition de compétences dans le domaine de la gestion des espaces verts et fleuris et de la communication sur ceux-ci :

#### Capacités professionnelles et techniques

##### **C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.**

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant  
Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

##### **C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.**

Préparer le travail pour un chantier  
Coordonner le travail sur le chantier

##### **C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.**

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal  
Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

##### **C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.**

Réaliser des travaux de plantation  
Réaliser des travaux de végétalisation par semis

##### **C 5. Mettre en place des infrastructures.**

Réaliser des murets et escaliers  
Mettre en place des revêtements

##### **C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.**

#### UCARES

« Réaliser de éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts »

### **Dispositif d'évaluation de l'action :**

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury permanent officiel).

Evaluation en situation professionnelle.

### **Validation du diplôme :**

Validation de 6 unités capitalisables du BP AP.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme

Diplôme délivré par le ministère de l'Agriculture.

V3-02/05/23

**Tarifs :**

Nous consulter.

**Financements :**

Région, Pôle-emploi, CPF, OPCO, Transition Pro, personnel, contrat Pro, Pro A, Contrat de Reclassement Professionnel.

**Rémunération :**

Selon le statut du stagiaire, nous consulter.

**Débouchés :**

Chef(fe) d'équipe paysagiste ou conducteur(trice) de travaux d'espaces verts, jardinier. Salarié(e) en aménagements paysagers, en entreprises privées d'aménagements paysagers ou en collectivités territoriales.

**Poursuite de formation possible :**

BTS Aménagement Paysager, Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

**Contact :**

Secrétariat : [cfppa.arras@educagri.fr](mailto:cfppa.arras@educagri.fr) – tel : 03 21 60 73 10

**Renseignements pratiques :**

- Restauration.
- Lignes de bus, gare SNCF.

**Taux de réussite aux examens 2022 : 92 %**

**Taux de satisfaction : 96%**

**Taux d'insertion : 100%**